Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251215-D01012025-DE

Délibération n° 0101-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme LE GALL Valérie - Mme Sophie ROUX - M. LE CAM Alain - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - Mme GODE Pascaline - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - M. LE BOURG Vincent - Mme LE DAIN Gwenn - M. PLOET Yann - Mme PRIMEL Claudine - M. ROLLAND Rémi - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Absents excusés : Mme TANGUY Nicole - Mme LE CAM Karine - Mme LE MOAL Nathalie - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : EXONERATION DE LA REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE POUR LES ACTIVITES D'ELEVAGE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée que la loi de finances du 30 décembre 2023 a créé de nouvelles de redevances au profit de l'agence de l'eau distribuée et assainie par les réseaux collectifs à compter de 2025.

Il s'agit des redevances consommation eau potable, performance des réseaux d'eau potable et performance des réseaux d'assainissement. Ces redevances viennent en remplacement des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

L'article L.213-10-4 du code de l'environnement exonère les activités d'élevage de la redevance consommation d'eau potable si un comptage spécifique est installé sur la partie exploitation liée à l'élevage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à l'exonération de la redevance consommation eau potable pour les activités d'élevage.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN ★ 29 (Finistère) ★